



Monsieur le Maire s'adresse à vous

Chères Isloises et chers Islois,

C'est le dernier édit avant les élections municipales des 15 et 22 mars. A ce titre je me dois de relayer la campagne nationale invitant tous nos concitoyens à accomplir leur devoir civique et à s'exprimer lors de ce scrutin. Ce droit de vote chèrement gagné par nos aïeux doit être respecté de tous.

Respectueux de la législation en matière électorale, je suis tenu de garder un ton neutre ; conformément à l'esprit consensuel que je souhaite pour notre village, je m'impose cette obligation.

Toutefois, je vous invite à vous souvenir de l'événement qui en début de mandature a marqué et bouleversé nos vies durant deux ans : la pandémie de covid-19. A ce titre, l'état d'urgence sanitaire était promulgué nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires. Ainsi, par précaution et dans l'intérêt de la santé de nos habitants les plus âgés, nous avons pris la résolution de reporter le repas des aînés. Gardons une pensée pour celles et ceux qui ont souffert de cette pandémie ou nous ont malheureusement quittés.

Le *Catenay*, votre revue municipale, est le reflet de la vie de notre belle commune, une commune à taille humaine, dynamique et solidaire, où il fait bon vivre.

Enfin, je souhaite remercier l'ensemble des agents municipaux et les membres du conseil municipal pour leur engagement constant au service de l'intérêt général. Leur travail quotidien permet à notre commune d'avancer sereinement.

Notre-Dame de l'Isle est avant tout une communauté de femmes et d'hommes attachés à leur territoire. Continuons à faire vivre cet esprit d'entraide, de respect et de dialogue qui nous unit.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce nouveau numéro du *Catenay*.

Avec tout mon dévouement,

Thibaut BEAUTÉ
et toute l'équipe municipale

Au sommaire de ce numéro :

<i>Bibliothèque municipale</i>	<i>p. 3</i>
<i>Actualité de la commune</i>	<i>p. 4</i>
<i>Des gens formidables</i>	<i>p. 5</i>
<i>Comptes rendus des réunions des conseils municipaux</i>	<i>p. 6</i>
<i>Municipales 2026</i>	<i>p. 7</i>
<i>Communication</i>	<i>p. 8</i>
<i>Animations récentes</i>	<i>p. 9</i>
<i>Avis aux arnarques numériques</i>	<i>p. 10</i>
<i>Informations utiles</i>	<i>p. 11</i>
<i>Calendrier des animations 2026</i>	<i>p. 12</i>

« L'Isle aux livres », la bibliothèque municipale

Coups de cœur à la bibliothèque

Nicolas Beuglet, *Transylvania*



L'inspectrice Sarah Geringën enquête sur une mystérieuse organisation liée à d'anciens secrets scientifiques et religieux en Europe de l'Est. En Transylvanie, elle découvre des expériences troublantes autour des capacités du cerveau humain et un complot dangereux qui remet en cause les limites de la science et de la morale...

A travers ce thriller palpitant, Nicolas Beuglet nous donne à réfléchir sur les sujets de société actuels ; son écriture fluide nous tient en haleine jusqu'au bout avec une enquêtrice professionnelle mais très humaine. La fin énigmatique appelle une suite...

Catherine Siguret, *La dame de la poste*



Dans les années 1960, à Veules-les-Roses, Magdeleine est receveuse au bureau de poste. Elle découvre que les lettres des enfants au Père Noël doivent être détruites faute d'adresses valides. Elle décide en secret de leur répondre pour leur redonner du rêve au prix de risquer son emploi. Le roman s'inspire de l'histoire vraie de Magdeleine Omo à l'origine du secrétariat du Père Noël.

Au travers de l'histoire de Magdeleine, Catherine Siguret nous livre une photographie de la société d'après-guerre qui va bien plus loin que l'histoire de quelques lettres au Père Noël !

Valérie Perrin, *Tata*



Agnès, une réalisatrice, apprend que sa tante Colette, qu'elle croyait déjà morte et enterrée depuis trois ans, vient une nouvelle fois de "mourir". Cette annonce étrange la ramène dans sa ville natale de Gueugnon, où elle découvre que la vie de Colette cache de nombreuses surprises !

Valérie Perrin nous entraîne dans une enquête pleine de rebondissements avec toujours un style accessible et très agréable.

**Sébastien Goethal et Philippe Collin
*L'Escamoteur***

(Œuvre du peintre Jhérónimus Bosch)

Cette BD construite comme un scénario de cinéma vous plonge dans les années 70 / 80 lors de la création et des ramifications du groupe « Action Directe ». Les plus anciens se rappelleront les noms de Jean-Marc



Rouillan, Nathalie Menigon, Georges Cipriani, Joelle Aubron... alors que pour les plus jeunes cet album prendra la tournure d'une leçon d'histoire politique sur une période de militantisme radical.

« L'Escamoteur » (Œuvre du peintre Jhérónimus Bosch) volé au musée de Saint-Germain en Laye

doit servir au financement du mouvement et à l'intrigue policière du récit. Au centre de l'intrigue : Gabriel Chahine. Mais qui est-il réellement ?

Plongez-vous dans une atmosphère pesante où les témoignages successifs vous feront douter ou, à tout le moins, réfléchir sur ces personnages complexes de cette époque trouble.

Avis : Un sujet peu évident à traiter en BD, de par le nombre et la complexité des personnages. Le scénario qui se met en place au fil des planches vous envoûte pour que vous ne vouliez plus qu'une chose : en savoir plus...

A ne pas manquer en fin de récit, le Dossier Historique de Fabien Archambault sous le titre de « Action Directe et la question de la violence politique en France de Mai 68 aux années Mitterrand ».

Des mêmes auteurs, ***Le voyage de Marcel Grob***
[Demandez-le à la Bibliothèque](#)

Informations pratiques bibliothèque

- **Inscription** : gratuite pour tous les habitants (les mineurs doivent être accompagnés).
- **« CLICK & COLLECT »** : déposez votre demande par mail.
- **Livraison à domicile** : vous ne pouvez vous déplacer : nous pouvons vous livrer ! Demande à faire par mail.
- **Accès internet** : 2 ordinateurs sont à votre disposition.
- **Stationnement** : un parking vous est ouvert dans l'enceinte de l'école (accès PMR).

Avis !!! Le prochain échange avec la Médiathèque départementale sera le 22 mars. Vous pouvez nous faire part de vos envies (auteurs, style d'ouvrages, titres...), nous ferons au mieux pour sélectionner des ouvrages au plus près de vos demandes.

Actualités de la commune

Cérémonie du 11 novembre

Cette année, la cérémonie du 11 novembre s'est tenue sous un ciel couvert mais heureusement sans pluie. Habitants, élus et anciens combattants se sont rassemblés autour du monument aux morts pour rendre hommage aux soldats tombés pour la France.

Après la lecture des noms et le dépôt de gerbes, un moment de silence a été observé, suivi de la Marseillaise. La présence des enfants a donné une dimension particulière à ce temps de mémoire, en



rappelant l'importance de transmettre l'histoire aux jeunes générations.

La matinée s'est poursuivie dans le parc de la mairie avec le traditionnel cocktail offert par la municipalité.

À Notre-Dame de l'Isle, cette cérémonie demeure un moment essentiel de la vie de la commune, où chacun, à sa manière, contribue à faire vivre la mémoire collective.

Feu d'artifice pour la nouvelle année

Le feu d'artifice de janvier sur l'esplanade de la Seine fait désormais partie des rendez-vous attendus de la commune. Cette année encore, la participation est restée importante, portée par une météo plus clémente que le reste de la semaine.



La soirée du 10 janvier a débuté par une déambulation aux flambeaux depuis la mairie jusqu'aux bords de Seine.

Les enfants ont mené le cortège avec leurs lampions, suivis par de nombreux habitants. Sur place, le feu d'artifice, accompagné d'une bande-son actuelle, a été tiré devant un public venu en nombre malgré le froid. La soirée s'est achevée autour d'un verre de jus de pomme ou de vin chaud.

Vœux de la municipalité

Comme chaque année, la cérémonie des vœux de la municipalité a rassemblé de nombreux habitants autour



d'un moment convivial et fédérateur. Ce rendez-vous, devenu l'un des temps forts de la vie communale, a permis au maire et au conseil municipal de revenir sur les actions menées tout au long de l'année.

Un bilan de fin de mandature transparent et partagé

À l'approche de la fin de la mandature, l'équipe municipale a souhaité dresser un bilan clair et accessible des projets engagés. La plupart de ces réalisations sont déjà bien connues des habitants grâce au *Catenay*, le bulletin municipal qui, tout au long de l'année, relaie les avancées, les chantiers et les initiatives locales.

Le vivre-ensemble au cœur de la vie communale

Au-delà des réalisations matérielles, les élus ont tenu à souligner que ce qui fait la force de la commune c'est son esprit de solidarité et de convivialité. L'année écoulée a été riche en festivités, animations et propositions culturelles, toutes rendues possibles grâce à l'implication des habitants, et des bénévoles des associations.

Regarder l'avenir avec confiance

En conclusion, M. le maire, au nom du Conseil municipal, a adressé ses vœux à l'ensemble des habitants, remerciant chacun pour son engagement. Il a rappelé l'importance de la participation citoyenne et de la volonté collective qui font de Notre-Dame de l'Isle un lieu où il fait bon vivre.

Dans notre commune, des gens formidables...

Il y a beaucoup de façons d'être « formidable », des personnes talentueuses, chacune dans son domaine, vivent sur notre commune.

Le premier volet de cette chronique commence rue Léopold Joly.

C'est de Vincent que nous parlerons aujourd'hui

Vincent Geminiani voit le jour à Paris en 1939, au sein d'une famille d'artistes. Son papa Ulysse, aux origines toscanes, est sculpteur. Sa maman Yvonne Desportes, aux racines normandes et allemandes, est compositrice. Ulysse et Yvonne ont, chacun dans leur



domaine, réussi le plus difficile concours en matière d'art, le Grand Prix de Rome. Ce prix offre à ses lauréats un an de création à la Villa Médicis à Rome. Les talents s'y côtoient, musiciens, peintres, sculpteurs, écrivains, architectes. C'est là que se rencontrent

Ulysse et Yvonne en 1933.

Vincent baigne dans un milieu artiste et cosmopolite très enrichissant. Musique, sculpture, il ne sait que choisir. Mais comme son papa déclare qu'« aucun de ses fils ne sera sculpteur, c'est trop dur ! », Vincent, de plus très proche de sa maman, se tourne vers la musique.

Il intègre le CNSM de Paris où Félix Passeronne l'initie aux percussions.

Les percussions sont des instruments sur lesquels on frappe comme l'indique leur nom.

C'est une très large famille, qui comprend des peaux (tam-tam, tambour...) des claviers (xylophone, vibraphone, célesta, marimba) et toutes sortes d'instruments

aux sons et aux noms magiques (le triangle, les claves, le gong, les maracas, la crécelle, le balafon, les castagnettes et des centaines d'autres)....



Vincent sort du conservatoire de Paris avec un Prix de percussion et un de musique de chambre.

Curieux, il a aimé les percussions pour leur immense variété.

Inventif, il va enrichir sa famille instrumentale en inventant de nouveaux instruments, notamment la Bronté, (le mot signifie le tonnerre en grec), instrument si monumental qu'il ne rentre pas dans toutes fosses d'orchestre, et qu'il couvre une immense tessiture de l'extrême grave au suraigu.

En 1959, Vincent Geminiani crée l'ensemble des Percussions de Paris avec lequel il va sillonner l'Europe pour de nombreux concerts jusqu'en 1980.

Interprète, il est aussi compositeur, s'illustrant en particulier dans le domaine de la musique de films. Pour ce travail, il obtiendra d'ailleurs le célèbre prix Charles Cros. Et il côtoiera les plus grands : Vladimir Kosma, Michel Legrand, Claude Bolling.



« La bronté, c'est une sculpture qui sonne », dit Vincent. Il a concrétisé par cet instrument le double héritage paternel et maternel. Car la sculpture nourrit sa vie, avec une grande passion pour la pure matière du bois. Vincent Geminiani a choisi la Normandie et Notre-Dame pour lieu de vie. Ce grand monsieur aux multiples talents est aussi un excellent cuisinier.

C.R

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Depuis la dernière parution du Catenaycompte tenu de la période de réserve, ne s'est tenu qu'un seul conseil municipal. Nous en donnons ci-dessous les grandes lignes. Pour plus de détails, nous vous rappelons que ces documents sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.

I. ADMINISTRATION GENERALE

1. Convention de financement entre la commune et la Fondation du Patrimoine pour l'aménagement d'un tiers lieu associatif et culturel dans l'ancienne chapelle Sainte Geneviève

Monsieur le Maire expose que la Fondation du Patrimoine a pour vocation la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat.

Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités au travers de différentes interventions :

- participation au financement des travaux,
- mobilisation autour du mécénat,
- actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.

Afin de soutenir le projet de l'aménagement du tiers lieu associatif et culturel dans l'ancienne chapelle Sainte-Geneviève, M. le maire propose au Conseil municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Autorise l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent,
- autorise la Fondation du Patrimoine à collecter des fonds pour le compte de la commune.

2. Acquisition foncière de la Rue du Clos Galy

Monsieur le Maire rappelle le dossier de régularisation foncière de la rue du Clos Galy (alignement sur l'emprise communale) et présente le projet d'acquisition des parcelles concernées [...].

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- décide l'acquisition des terrains concernés par la régularisation foncière.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable liée à la régularisation.

II/ COMMUNICATION

Deux annonces sont faites au conseil :

- La première concerne la mise à jour et actualisation du site internet, Messieurs Lacaille et Favresse remercient l'aide reçue des conseillers.
- La seconde présente dans ces grandes lignes le sommaire du dernier *Catenay* de la mandature.

III/ INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier avec AR émanant du Restaurant *l'Envie*, par lequel le Gérant annonce la résiliation du Bail Commercial à l'échéance triennale du 11 juin 2026.

Le Conseil prend acte de cette décision.

Par un second courrier, simple, il est demandé, à la Municipalité, la possibilité de signer un bail précaire jusqu'au 31 décembre 2026.

Sur ce point le conseil ne s'est pas opposé.

Présentation de l'étude de sécurisation de la route d'Hennezis (Phase 1) par Soderef, D'autres réunions sont programmées pour compléter l'étude.

Une fois celle-ci finalisée une réunion publique de présentation sera programmée avec les riverains pour recueillir leurs remarques.

Enfin, M. Le Maire fait lecture aux membres du conseil, de la requête d'un collectif de 21 signataires, se questionnant sur le projet du programme immobilier à l'étude rue Clergeot sur le « clos du Catenay ».

Une réponse sera apportée à chacune des questions posées et à chaque signataire du collectif.

Municipales 2026 : un mode de scrutin renouvelé

Le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1 000 habitants



Les 15 et 22 mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Harmoniser le mode de scrutin

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus deux candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

Halloween 2025 : après-midi festif au Clos Galy

Le comité des fêtes a organisé, le 31 octobre, une animation Halloween au Clos Galy. L'après-midi a réuni de nombreux participants : les enfants, comme les plus grands, ont joué le jeu et sont venus présenter leurs plus beaux costumes. Un temps de préparation et de réjouissance avant la traditionnelle chasse aux friandises.

Un moment convivial et joyeux, immortalisé par une photo qui reflète parfaitement l'ambiance de cette édition 2025.



La communication municipale, un lien vital entre élus et citoyens

Pour une municipalité, la communication n'est pas seulement une question d'annonces, c'est le fil qui relie les décisions publiques aux besoins quotidiens des habitants. Nous tentons de bien l'organiser pour qu'elle renforce la confiance entre nous, qu'elle vous donne envie de participer aux rendez-vous, aux activités proposées et qu'elle améliore ainsi la qualité de vie dans le village.

Ses objectifs

- **Informier** : rendre accessibles les décisions, projets et services.
- **Consulter** : recueillir vos avis et attentes (consultations, sondages).
- **Rassurer** : gérer l'information en période de crise (météo, sécurité, santé).

Pour tenter d'atteindre ces buts, la municipalité a mis en place plusieurs canaux :

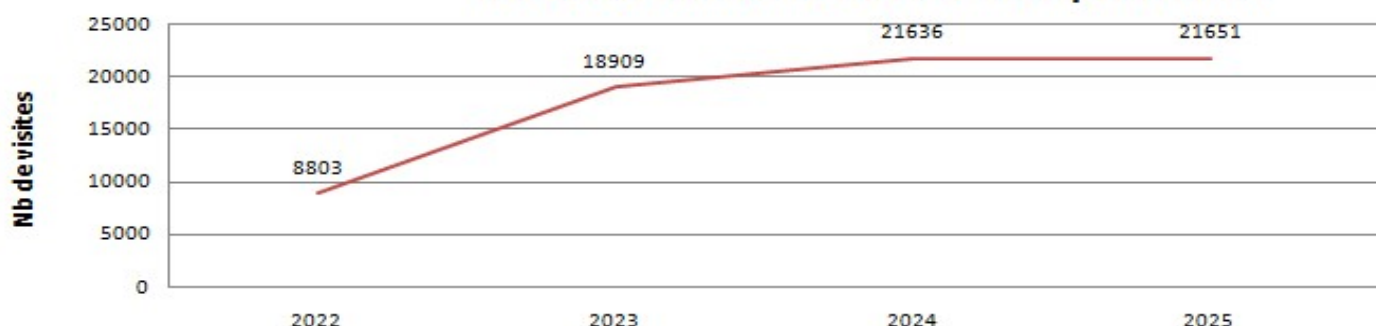
- **Le bulletin municipal papier**, pour une information complète sur les événements et l'actualité du village au cours du trimestre. Chaque foyer le reçoit dans sa boîte aux lettres.
- **Le site web** du village pour une communication en continu, les diffusions des documents, des photos et une écoute active (boîte à idées, moyens de liaisons avec les élus). Comme vous pouvez le constater avec le graphique des statistiques des visites du site ci-dessous, notre site est très fréquenté, (une moyenne de 248,9 visites/jour), nombre en constante augmentation depuis sa création en 2014. A noter, au passage, qu'il met en évidence la période covid.(augmentation importante en 2020-2021)

Evolution du nombre de visites du site par année



- **La lettre mensuelle** de Notre Dame de l'Isle pour vous alerter sur l'actualité : 182 personnes sont inscrites sur la liste de diffusion.
- **Le panneau Pocket** pour vous interpeler en urgence (météo, sécurité, santé, rappels de dernière minute) : 527 d'entre vous ont installé l'application sur leurs smartphones ou tablettes, ce nombre progresse également régulièrement depuis son lancement en février 2022, comme vous pouvez le constater ci-dessous.

Evolution du nombre de lectures par année



- **Les panneaux d'affichage**, une obligation légale qui satisfait les « non connectés » ;
- **Les réunions publiques** à chaque projet important pour des échanges en direct « population-élus » ;
- Enfin une **permanence bi-hebdomadaire** en mairie pour écouter et répondre aux besoins des habitants.

Bref, tous nos moyens sont mis en œuvre pour qu'aucune information du village n'échappe à qui que ce soit.

Les animations récentes

Le Noël de la municipalité

Selon une méthode désormais, bien huilée et appréciée, les enfants de la commune se sont réunis le 15 décembre dernier, afin de partager un moment de convivialité, à l'occasion de l'arbre de Noël. Après un spectacle d'une demi-heure : « Dans mon igloo »,



tout le monde s'est mis à danser pendant le bal proposé par la compagnie « Ruisseau de Lune ».

Ce fut aussi l'occasion de partager un goûter gargantuesque autour des « machines gourmandes », installées par la municipalité. Assistés du comité des fêtes, les conseillers se sont activés derrière le chariot à popcorn, la crêpière, les fontaines à jus de fruits et



autres machines à barbe à papa, pour le plus grand plaisir des petits et de leurs parents.

L'arrivée remarquée du Père Noël a permis à tous ceux qui le souhaitent d'emporter, un souvenir photo de ce bel après-midi.

Les concerts sous l'égide de l'AILC

Concert Improb'Art trio

Le 22 novembre, notre église, désormais chauffée, s'est emplie des sons inattendus de l'ensemble Improb'Art Trio. C'est en effet un trio composé d'un violon, d'un basson et de plusieurs saxophones, qui s'est produit pour la joie des quelques 70 spectateurs présents. Autour de textes sur la folie, le Trio a proposé plusieurs pièces sur le même thème. L'ensemble de très grande qualité a séduit le public.



Calendrier de l'Avent musical



Le 13 décembre, notre église a accueilli un « Calendrier de l'Avent musical », proposant des anecdotes sur la façon de fêter Noël autour du monde. Nadia Tanguy à la clarinette et Philippe Davenet au piano nous ont ravis avec des morceaux illustrant les 24 pages de ce calendrier. Nous regrettons le peu de spectateurs pour ce

concert qui avait de quoi séduire un très large public, mais n'a réuni qu'une trentaine de personnes.

Nous vous rappelons que les artistes qui viennent se produire pour les concerts à l'église, acceptent de le faire avec une participation libre «au chapeau». Faute d'un public suffisant, les bonnes volontés risquent de se raréfier.

Prochaines dates en 2026 :

- Le 7 mars : soirée Popot'Art « jazz brésilien »
- Le 4 avril : concert « Appassionato » musique de chambre en petits groupes d'instruments variés
- Le 31 mai : concert « chant, piano » à l'occasion de « Pierres en Lumière »

Vigilance face aux arnaques numériques!

1. SMS et messages frauduleux ("smishing")

Vous recevez un message semblant provenir de votre banque, de la sécurité sociale ou d'une administration officielle, avec un lien à cliquer (ex. « renouveler votre carte » ou « problème avec votre compte » ou « votre dernier paiement pour ceci ou cela a été refusé »). Ce lien ouvre une page frauduleuse qui vole vos identifiants ou vide votre compte.

Comment réagir :

Ne jamais cliquer sur un lien reçu par SMS, appelez l'organisme officiel par un numéro déjà connu.

2. Faux conseillers bancaires

Des escrocs vous appellent de la part de votre banque ou de la police, vous rassurent puis vous demandent vos codes, votre IBAN ou un virement.

Ce type de fraude se déroule parfois en 2 temps : un premier appel qui vous incite à changer vos mots de passe suite à une tentative de fraude puis quelques heures (ou jours) plus tard, un deuxième appel du « service anti fraudes » de votre banque qui vous annonce que vous vous êtes fait arnaquer et vous demande d'effectuer des manipulations.

Comment réagir :

Une banque ne vous demandera jamais vos codes complets ou IBAN par téléphone, raccrochez et appelez votre banque avec un numéro officiel.

3. Arnaques amorcées par Internet

- Dépannage informatique bidon

Un message apparaît sur l'ordinateur annonçant qu'il est infecté et propose l'appel d'un « technicien ». Si vous acceptez, il prend le contrôle à distance, vous fait payer ou vole vos données.

Comment réagir :

Ne jamais appeler un numéro apparu spontanément sur votre écran. Eteignez votre ordinateur : Cela suffit généralement à faire disparaître le message d'alerte.

- Arnaques sur les réseaux sociaux

On vous propose via une enseigne que vous connaissez (*Amazon, Shein, Temu* ...) de recevoir un « colis mystère » pour quelques euros... Ces faux sites ressemblent à vos sites habituels (y compris ceux d'enseignes bien réelles) mais hébergent de vrais arnaqueurs capables de vider vos comptes !

Comment réagir :

Méfiez-vous des « offres trop belles pour être vraies ». En cas de doute, allez chercher tout en bas des pages cliquer sur les onglets « contacts » ou CGV

(conditions générales de vente). Normalement, la copie est incomplète et un message d'erreur apparaît.

En règle générale, méfiez-vous des annonces pour des ventes de produits via les réseaux sociaux par des inconnus ou par des célébrités. Au mieux vous recevrez des articles de mauvaise qualité, au pire vous recevrez des produits dangereux pour votre santé et vous aurez transmis vos coordonnées bancaires à des personnes malveillantes.

4. Arnaques sentimentales (escrocs en ligne)

Des fraudeurs créent de faux profils (avec des photos ou vidéos truquées), gagnent votre confiance puis demandent de l'argent pour une urgence inventée.

Comment réagir :

Ne jamais envoyer d'argent à une personne que vous n'avez jamais rencontrée. Méfiez-vous des demandes répétées d'argent ou de remboursement.

5. Faux démarcheurs à domicile

Des personnes se présentent chez vous (pour tester votre internet, proposer un service ou un contrôle) Souvent sous l'égide de la mairie ou du département

Comment réagir :

Toujours demander une carte officielle et ne jamais laisser entrer quelqu'un sans rendez-vous. Prévenir la mairie. Télécharger l'application *Panneau Pocket* pour être averti en temps réel de la présence de démarcheurs indésirables sur la commune

6. Arnaques basées sur l'IA (deepfakes)

De plus en plus, des escrocs utilisent des techniques comme l'intelligence artificielle pour imiter des proches ou des personnalités reconnues dans de faux messages ou vidéos.

Comment réagir :

Si quelqu'un de votre famille vous demande de l'argent de manière urgente via un message vraiment bizarre, appelez un autre membre de votre famille pour vérifier.

Conseils simples pour tous

- **Ne donnez jamais vos codes bancaires, codes de carte ou mots de passe à quelqu'un qui vous appelle ou vous écrit.**
- **Vérifiez toujours l'identité de la personne qui vous contacte.**
- **Soyez triplement prudent avant de cliquer ou de télécharger sur Internet.**
- **Parlez des arnaques à votre entourage — c'est souvent en partageant qu'on évite les pièges !**

Informations utiles

MAIRIE	DECHETTERIE (SYGOM)	COMMERCE & ARTISANS	CHAMBRE D'HÔTES
27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE ☎ : 02.32.52.60.90 @ : mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h En matinée et sur rendez-vous	ÂTOURNY Rue Chesnay Tél.: 02.32.53 50 03. Horaires d'ouverture Tous les jours sauf jeudi et dimanche de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45 l'hiver, de 13h30 à 17h45 l'été Plus d'informations sur : https://www.sygom.fr/	Restaurant « L'ENVIE » 1, rue de l'Eglise Tél.: 02.32.52.14.66 ✉ resto.lenvie@gmail.com AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.26.30.06.50 Touron Julie Conseillère indépendante en immobilier (I.A.D). Tél.: 07.76.85.97.14 ✉ julie.touron@iadfrance.fr Cellier Laurence La Fée Hirondelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 ✉ laurence@lafeehirondelle.fr Di Giulian Eric - maçonnerie 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61 Lorailer Bernard - Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Pertoldi Karine - Graphiste 18, rue de Mézières Tél.: 02.32.53.20.22 Mobile : 06.16.81.34.73. Skaziak Eric, Parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél.: 02.32.52.63.09 Mobile : 06.10.19.31.91. M. Jégado - Chauffage, Electricité, Plomberie 15, rue des Andelys Tel. : 02 32 53 75 25 ✉ contact@sarl-jegado.fr www.jegado-chauffage-vernon.fr/ M. Touron JérémY Motoculture de plaisance 6 rue Léopold Joly Mobile : 06.49.17.94.91 ✉ tjmotoculture27@gmail.com Lesur Olivier & Cindy Apiculteurs récoltants Mobile : 06.43.90.73.98 ✉ aleuredumiel@gmail.com	Le Clos des Vignes Pascal Philippo 10 rue Henri Delavigne Mobile: 06 08 63 57 88 leclodesvignes27@gmail.com Le Catenay Laurence Chambre d'Hôtes et brocante 11 rue Georges Clergeot ☎ 07.65.28.87.28 / 06.66.77.86.30
ECOLE	ASSOCIATIONS		SANTÉ / BIEN ÊTRE
École - Notre-Dame de l'Isle 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame de l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22. École - Pressagny-l'Orgueilleux 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél.: 02.32.21.67.10	Comité des fêtes de Notre-Dame de L'Isle Présidente: Bleuenn Parisot comitedesfetes.ndi@gmail.com www.facebook.com/CDF.NDI27 Accordéon Club de Normandie Sylvie Méheust 41 bis, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45 A.I.S.L.C (Association Isoise Sports Loisirs Culture) Présidente: Pascale Billard 23, route de Vernon Tél.: 06.12.48.68 78 Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie. Mobile : 06.08.62.84.99. Amicale Canine de Pressagny rue des Prés Tél. : 06.20.13.86.68 Association culturelle orthodoxe de Vernon et sa région, 10 rue du Moulin, Pressagny le Val		Infirmières D.E. Sylvie Goulay & Manon Bruyer Tél.: 06.09.88.93.90 Sandrine Letellier Tél.: 06.26.58.51.24 Onglerie VDHarmony 21, rue Henri Delavigne Mobile : 07.75.26.82.61
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE			SERVICES D'URGENCE
1 rue Mauger 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Horaires d'ouverture : Mercredi: 10h00 – 12h, Vendredi : 16h45 – 18h45 1 ^{er} samedi du mois : 10h-12h Mail : biblio@notre-dame-de-lisle.fr			Pompiers : 18 Samu : 15 SOS Médecins : 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00 Généralistes de garde: 116.117 Gendarmerie : 17 ➔ Les Andelys : 02.32.54.03.17. Eau (S.N.A) : 0800 877 915 EDF : 0810 33 3027 SOS Essaim d'abeilles Doré Daniel Apiculteur 49 bis, rue de l'église Tél.: 02.32.52.04.44 Mobile: 06.42.86.28.12 Essaim de guêpes RGF Pro 27 59 rue de l'Epinau 27700 Hennezis Mobile : 06.66.03.00.39 ✉ rgfpro.27@gmail.com
COMMUNAUTE D'AGGLO			MENTIONS LEGALES
Seine Normandie Agglomération 12 rue de la Mare à Jouy 27120 DOUAINS Tél. : 02 32 53 50 03 Horaires d'ouverture: Tous les jours sauf le samedi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h30			Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure) Dir. de Publication : T.Beauté Pdt comité de rédaction: C.Lacaille Maquette : Alain Favresse, Christophe Lacaille Tirage~ 340 ex., papier recyclé Imprimeur: Impact communication 27110 Crosville la vieille.
SERVICES DE L'ETAT	INDUSTRIE		
Préfecture de l'Eure: Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél.: 02.32.78.27.27. Sous-préfecture des Andelys 10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys	Aco Produits Polymères SA Tél.: 02.32.51.30.55.		

Février à Juin 2026

Les Rendez-Vous

DE NOTRE-DAME DE L'ISLE

SAMEDI 7 MARS**28^e Soirée Popot'Art**

Concert Latin-Jazz et partage de vos plats
Inscription obligatoire auprès d'Eric
association.contact@popotart.com
 (recette au chapeau)

Salle du Clos Galy - 18h30

DIMANCHE 8 MARS**Repas des aînés**

& animation - inscription en mairie

Salle du Clos Galy - 12h

SAMEDI 14 MARS**Randonnée pédestre - CDF**

Aux abords des 2 vallées - 9 km
 Départ Salle du Clos Galy - 9h

DU 18 AU 23 MARS**Journées broyage des déchets verts**

Broyeur mis à disposition par la mairie
 et le Sygom gratuitement

Inscription obligatoire en mairie

Broyage à votre domicile

SAMEDI 28 MARS**Demi-Journée Environnement**

Nettoyage de la commune (adultes
 et enfants) & verre de l'amitié

Rendez-vous à la mairie - 9h

VENDREDI 3 AVRIL**Concert musique de chambre - AISLC**

Avec l'ensemble Appassionato
 Église - Notre-Dame de l'Isle - 20h

SAMEDI 11 AVRIL**Randonnée pédestre - CDF**

Les Sentiers de la Jacassière - 11 km
 Départ Salle du Clos Galy - 8h30

VENDREDI 24 AVRIL**Réunion des Volontaires
pour les associations**

Réunion publique & verre de l'amitié
 Salle du Clos Galy - 19h30

VENDREDI 29 MAI**Fête des voisins**

Organisez votre soirée, la mairie
 vous accompagnera si besoin

Dès 19h30

SAMEDI 30 MAI**Randonnée pédestre - CDF**

Saint-Denis le Ferment - 12 km

Départ Salle du Clos Galy - 8h30

SAMEDI 30 MAI**"Pierres en Lumières"****& Concert classique - AISLC**

Chant et piano

Église - Notre-Dame de l'Isle

SAMEDI 6 JUIN**Montage du barnum**

Installation de la structure & encas
 de l'amitié pour les volontaires

Esplanade des Bords de Seine

DIMANCHE 14 JUIN**Foire à tout - CDF**

Exposants : inscription obligatoire
 Esplanade des Bords de Seine

DIMANCHE 21 JUIN**Rétro en Seine****& Fête de la musique**

Exposition de véhicules anciens,
 restauration et concerts

Exposants : inscription obligatoire
 Esplanade des Bords de Seine

SAMEDI 27 JUIN**Démontage du barnum**

Dernier effort collectif !

Esplanade des Bords de Seine

DIMANCHE 28 JUIN**Randonnée pédestre - CDF**

Domaine de Villarceaux - 10 km

Départ Salle du Clos Galy - 9h

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Mairie  Notre Dame de l'Isle, village normand ;

Comité des fêtes  CDF.NDI27 ; AISLC  AISLCNDI ;

Rétro Seine  Rétro Seine et site internet et

Panneau Pocket de Notre-Dame de l'Isle.

Inscription auprès de chaque organisateur.